Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ACCORD CADRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL La CFDT s’engage pour faire progresser les droits effectifs des jeunes et des salariés à la formation

La CFDT a décidé de signer l’accord cadre national interprofessionnel pour adapter à de nouveaux enjeux la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
Cet accord est le fruit d’un travail paritaire qui a permis de partager des éléments de bilan de la réforme et de prendre la mesure des défis à relever au sortir de la crise sanitaire. Pour la CFDT, le dialogue social au plan collectif et l’accompagnement des jeunes et des salariés au plan individuel, sont primordiaux pour renforcer le développement de leurs compétences et leur accès à la qualification. Ils sont au coeur de cet accord.

Cet accord est le fruit d’un travail paritaire qui a permis de partager des éléments de bilan de la

réforme et de prendre la mesure des défis à relever au sortir de la crise sanitaire. Pour la CFDT,
le dialogue social au plan collectif et l’accompagnement des jeunes et des salariés au plan individuel, sont primordiaux pour renforcer le développement de leurs compétences et leur accès
à la qualification. Ils sont au cœur de cet accord.

La signature de la CFDT vise à améliorer le système de formation professionnelle en s’appuyant
sur le développement de l’apprentissage et la bonne dynamique du CPF. Ces dynamiques doivent profiter à tous, dans le contexte économique et social actuel où le renforcement de la sécurisation des parcours professionnels est indispensable.

La signature de la CFDT vise également un pilotage stratégique de la formation professionnelle
plus partagé avec l’Etat et les Régions, où les partenaires sociaux doivent pouvoir davantage contribuer aux arbitrages et à la garantie de la soutenabilité financière du système.

Plus concrètement, la CFDT se félicite d’avoir notamment obtenu dans cet accord cadre :

- Le principe d’une régulation du CPF en faveur un objectif de développement des compétences des salariés : il reviendra à l’Etat de lancer rapidement ce chantier pour

trouver les leviers d’une régulation du CPF au service du développement des salariés.
- La création d’un vade-mecum paritaire pour promouvoir dans les entreprises le dialogue social sur les compétences. Les partenaires sociaux ont prévu de lancer rapidement les

travaux de rédaction, conscients de la nécessité d'impulser une réelle dynamique collective.
- La poursuite du chantier sur les transitions professionnelles. Après la création paritaire de Transco, il s'agit de poursuivre nos réflexions sur les enjeux de transitions

professionnelles dans un contexte où, aujourd'hui, elles sont largement sous financées,

Pour la CFDT, cet accord fait la démonstration de l'utilité du dialogue social, à trois niveaux :

- Premier thème du dialogue social autonome, cet accord cadre montre la capacité des partenaires sociaux à se saisir des enjeux auxquels sont confrontés les salariés ;
- Sans dialogue social, la question de l'investissement dans les compétences n'atteindra pas sa cible au sein des entreprises : cet accord ouvre des chantiers permettant d'outiller le dialogue social d'entreprises sur les compétences et les qualifications ;
- Plus largement, avec les 49 propositions formulées et les 7 chantiers ouverts, cet accord montre la volonté des partenaires sociaux de se saisir de tous les débats visant à améliorer le système et les axes de politique publique en faveur de l'émergence d'une société de la compétence.

DÉCLARATION DE **YVAN RICORDEAU**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

JEUNE
Documents
La CFDT s'engage pour faire progresser les droits effectifs des jeunes et des salariés à la formation